

Appel à candidatures

Circulations, résidences d'artistes **soutenues par la DRAC et l'ARS Hauts-de-France**

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme culture-santé-handicap

Proposition d'une résidence d'artiste destinée aux professionnels **de la musique, des arts du cirque ou de la danse**, qui s'articulera autour d'un travail **sur la thématique « l'hôpital s'accorde : une partition en mouvement »** mené auprès des publics et des professionnels de **l'hôpital maritime de Berck-sur-Mer**, hôpital de soins de suite et de réadaptation adultes en hospitalisation complète **sur une période de 6 semaines à situer entre janvier et décembre 2027**.

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures *Circulations* 2026-2027, rendez-vous le 8 octobre de 10h à 12h en visioconférence (inscription obligatoire avant le mardi 6 octobre).

Pour vous inscrire :

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Remplir le formulaire](#)

Date limite de dépôt de candidatures : 2 NOVEMBRE 2026

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence *Circulations* ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La DRAC a missionné Heure Exquise ! pour la production d'une série de courts documentaires, *Regards portés*, témoignant de l'apport premier et précieux des artistes dans le cadre des *Circulations*. Leur découverte permet de mieux appréhender les enjeux et les principes de ces résidences

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux personnes accompagnées par les ESMS, ainsi qu'aux familles et aux visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux personnes qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possibles.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité

ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, le service animation de l'hôpital Maritime souhaite mettre en place une présence artistique.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Comment transformer les circulations, les espaces de rééducation et les lieux de vie de l'hôpital en parcours de résonance vivant ? Et si ces espaces cessent d'être de simples lieux fonctionnels, perçus de manière purement médicale ? Comment y inviter **la musique, les arts du cirque ou la danse**, pour faire naître de nouvelles émotions ? Comment faire de chaque lieu un espace d'interaction partagée entre patients, soignants et artistes pour que l'hôpital devienne un véritable lieu de vie vibrant ?

Les objectifs de la résidence sont de :

- investir le quotidien : amener la présence artistique là où on ne l'attend pas. Au chevet du patient, dans les couloirs, les salles à manger et les services de rééducation. Faire de chaque espace, un terrain de jeu artistique potentiel,
- favoriser le bien-être, l'évasion,
- créer du lien social.

Contextes dans lesquels pourront se réaliser les interventions artistiques

- intervention possible au chevet des patients alités,
- déambulation dans les différents lieux de vie : galerie front de mer, cafétéria, cantine, les deux salles de kinésithérapie, la salle d'ergothérapie, la salle de balnéothérapie, le jardin de dunes, les balcons, la terrasse front de mer et la plage,
- ateliers avec les patients (initiation à une discipline, création, écriture d'un petit spectacle, etc.),
- ateliers avec le personnel, salle de spectacle, concert en soirée, centre de loisirs (avec les enfants du personnel).

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines consécutives à temps plein, à situer entre janvier 2027 et décembre 2027 sur la période suivante : **le calendrier définitif sera établi en concertation avec l'artiste retenu, afin de tenir compte de ses disponibilités et des contraintes du projet, mais également du planning annuel du service animation.**

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage,
- un coordinateur général,
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste. Leur identification est précisée en annexe.

La DRAC et l'ARS Hauts-de-France participent au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 €. Leur participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par l'ARS Hauts-de-France aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 € nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne pourra excéder en aucun cas 9 000 € (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000 €. Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 € coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être prise en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le service animation, lieu de vie de l'hôpital est composé de cinq agents, ouvert 7 jours sur 7 de 10h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Nous travaillerons ensemble tout au long de votre projet. Notre équipe sera votre véritable binôme, à vos côtés pour réfléchir, construire et mettre en œuvre les idées que vous souhaitez créer au sein de l'hôpital. Nous vous accompagnerons à chaque étape : de la conception du projet à sa réalisation, en passant par l'organisation et la mise en place. Nous serons présents pour vous guider et vous apporter notre soutien tout au long de la résidence. Nous assurons également le lien avec les unités de soins, les patients et les professionnels de l'hôpital, afin de faciliter votre intégration et de permettre au projet de trouver pleinement sa place dans la vie de l'établissement.

Hébergement et restauration

Afin de faciliter votre venue, un hébergement au sein de l'hôpital peut être proposé, avec des appartements et des chambres selon les possibilités. Les repas sont offerts pendant votre séjour : petit-déjeuner, déjeuner, dîner.

Transport

Un transport depuis la gare jusqu'à l'hôpital peut également être organisé afin de faciliter votre arrivée et votre installation. Notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner au mieux et faire de votre projet une belle expérience, au service des patients et de la vie de l'hôpital.

Contexte

L'Hôpital Maritime de Berck est un établissement Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) de **200 lits**, spécialisé notamment dans la **rééducation neurologique, gériatrique et la prise en charge de l'obésité**. C'est un établissement de l'AP-HP.

Le **service animation**, intégré au service socio-éducatif, est composé de **cinq animateurs** et propose chaque jour des **activités, sorties et manifestations** accessibles à tous les patients avec pour objectifs de travailler le lien social et l'intégration par l'expression créative.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à toutes les adresses suivantes :

animation.maritime@brk.aphp.fr

laetitia.prevost@culture.gouv.fr

ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr

candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **Hopital_Maritime - AAC Circulations 2026/2027**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2026.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- **Agnes Séverine**, responsable des services socio-éducatif
- **Rifflart Anthony**, moniteur éducateur
- **Demanet Nathalie**, monitrice éducatrice
- **Mirguet Severine**, aide-soignante
- **Mariette Mélanie**, agent hospitalier
- **Mouillard Aurélie**, secrétaire

En qualité de membres invités (par ordre alphabétique) :

- **Sébastien Alexandre**, chargé de projet du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Marie Andreassian**, coordinatrice du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Maëlle Bobet**, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- **Amélie Daniel**, chargée de mission territoriale personnes handicapées, délégation départementale du Nord, département autonomie